

Dossier de presse

// Service Presse

Tél. 02 40 99 67 06

presse@nantesmetropole.fr

MOBILISATION POUR LA SÉCURITÉ ET LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

Nouveaux locaux et nouveaux services à la Maison de la Tranquillité publique et déploiement de la Police métropolitaine des transports en commun



Conférence de presse – vendredi 26 mars 2021

En présence de :

Johanna Rolland, maire de Nantes, présidente de Nantes Métropole ;

Pascal Bolo, adjoint à la sécurité et tranquillité publique ;

Camille Dormegnies, directrice France Victimes V44 ;

Willy Gibert , directeur du CIDFF ;

Bertrand Affilé, Vice-président aux transports ;

Denis Talledec, élu délégué à la prévention de la délinquance et sécurité publique de Nantes Métropole.

Sommaire

- communiqué de synthèse p.2
- Maison de la tranquillité publique : des réponses concrètes et personnalisées aux Nantais.es p.3 à 6
- Police métropolitaine des transports p.7

Communiqué de synthèse

MOBILISATION POUR LA SÉCURITÉ ET LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

Nouveaux locaux et nouveaux services à la Maison de la Tranquillité publique et déploiement de la Police métropolitaine des transports en commun

Priorité du mandat, la sécurité est un droit qui fait partie intégrante de l'égalité réelle pour chaque habitante, chaque habitant, quels que soient son lieu de résidence, son activité, les lieux qu'il fréquente, ses horaires de déplacement. Sur ce sujet, Ville et Métropole jouent leur rôle avec volontarisme, sans démagogie et en œuvrant en partenariat avec l'État, dont c'est une compétence régaliennne. Pour la sécurité du quotidien, l'engagement nantais et les moyens qui y sont consacrés ont un objectif : contribuer à améliorer la situation, au plus près des attentes des habitants et dans le respect des compétences de chacun. Deux exemples concrets illustrent cette volonté : les services qu'offrent la Maison de la Tranquillité Publique (MTP) dans des locaux désormais agrandis et le déploiement des 16 premiers agents de la Police métropolitaine des transports en commun (PMTC), créée en décembre 2019 par les élus métropolitains et dont les recrutements et la formation se sont déroulés sur l'année 2020.

Des réponses concrètes et individualisées à la MTP

4 ans après son ouverture dans les locaux de la Manufacture, qui accueillent également les équipes de la PMTC, la MTP apporte une réponse concrète aux attentes des habitants et est devenue un service identifié, reconnu pour le suivi individualisé des demandes de tout genre et prioritairement autour des nuisances sonores et conflits de voisinages, stationnements anarchiques...

« En ouvrant la Maison de la tranquillité publique en février 2017, la Ville de Nantes a souhaité favoriser le lien direct avec les habitants et répondre de manière simple et personnalisée à leurs besoins en matière de sécurité et de tranquillité publique » explique Johanna Rolland, maire de Nantes, présidente de Nantes Métropole.

« Aujourd'hui, avec une moyenne de près de 250 contacts par jour ouvré, l'outil est adapté aux besoins : cette nouvelle étape permettra de nouveaux services pour que l'ensemble des acteurs qui interviennent dans le champ de la tranquillité répondent aux attentes des habitants ou des professionnels ».

MTP en bref

- accueil sur 500 m² 11 Bd de Stalingrad à Nantes.
- Depuis 4 ans :
 - 121 400 appels ont été traités par Allo Tranquillité (02 40 41 99 99) ;
 - plus de 24 000 accueils en guichet ont été assurés ;
 - plus de 160 500 visites enregistrées sur le site maisondelatranquillite.fr.

Une nouvelle offre de services

Elle sera soumise au vote des élus au prochain Conseil Municipal du 2 avril. Elle permettra des permanences d'associations et d'acteurs de la médiation et de la justice de proximité. « La MTP devient un lieu ressources pour les Nantais.e.s et les professionnel.le.s en proposant de nouvelles permanences d'accompagnement administratif (aide à la rédaction de courriers par Nouvelles Voies par exemple) et de soutien juridique avec France Victimes 44 par exemple ou encore des conseils auprès du Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles » détaille Pascal Bolo, adjoint à la sécurité et la tranquillité publique qui précise « que des rencontres et temps d'échanges thématiques avec les citoyens nantais seront également organisées ».

Déploiement de la Police métropolitaine des transports en commun

Pour répondre à la situation spécifique dans les transports en commun, pacifier les trajets en transports en commun et ainsi apporter aux voyageurs comme au personnel davantage de sécurité et de tranquillité, la création d'une police métropolitaine des transports en commun (PMTC) a été décidée par les élus métropolitains en décembre 2019. Aujourd'hui, après deux sessions de recrutement et de formation obligatoire en 2020, **16 agents assurent des patrouilles quotidiennes** dans les transports en commun de Nantes et des 23 autres communes de la métropole du mardi au samedi de 11h à 19h45 sur le terrain. Îlotage, opérations ciblées et conjointes avec la police nationale, la gendarmerie, les polices municipales et les agents de la SEMITAN. **D'ici fin 2021, ce seront 32 agents qui sillonneront les transports de la métropole, avec une présence étendue du lundi au samedi jusqu'à 1h du matin**, pour un budget global de fonctionnement de 1,5 M€ par an.

« La lutte contre l'insécurité, c'est une bataille que nous menons avec la plus grande détermination. Les équipes sont à pied d'œuvre et je tiens à les remercier vivement de leur action au quotidien au service des habitants de la métropole » a conclu Johanna Rolland.

Un dispositif innovant

LA MAISON DE LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE : DES RÉPONSES CONCRÈTES ET PERSONNALISÉES AUX NANTAISES

Nuisances, incivilités, sécurité, réglementation,... la Maison de la tranquillité publique répond aux préoccupations des Nantais et des Nantaises, en matière de sécurité et de tranquillité publique.

La Ville s'engage à apporter aux différentes sollicitations un suivi individualisé et une réponse systématique. Afin d'être au plus près des besoins, une démarche associant les habitants a été menée en 2016 pour faire émerger des problématiques et des propositions concrètes pour le service.



ACCÈS RAPIDES



Obtenir une autorisation de terrasse commerciale sur l'espace public



Déclarer une manifestation sur la voie publique



Réserver un emplacement de stationnement pour mon déménagement



Obtenir une autorisation de buvette temporaire



Agir en cas de logement insalubre



Que faire en cas de conflits avec mes voisins ?



Recourir à un conciliateur de justice



Récupérer mon véhicule à la fourrière



La Maison de la Tranquillité Publique de Nantes : c'est quoi depuis quand ?

- Février 2017 : ouverture de la MTP « dématérialisée » avec les mises en service de la ligne téléphonique Allotranquillité et de l'Internet dédié - **Allô Tranquillité publique au 02 40 41 99 99** accessible du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h et www.maisontranquillite.fr ;
- Septembre 2017 : ouverture de l'accueil physique auprès des services experts, du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h30 (adapté en fonction de la situation sanitaire) ;
- Septembre 2018 et 2020 : mise à disposition d'un bureau pour les permanences de conciliateurs-trices de justice et pour celles des délégué-e-s du défenseur des droits ;
- Mars 2021 : ouverture de la 2^e phase de la MTP - espace administratif et ressources dans deux espaces distincts. Élargissement de l'offre de permanences et rencontres thématiques.

① Un bilan positif

Depuis leur mise en service, 305 741 contacts ont été pris avec la MTP soit une moyenne quotidienne de 247 contacts (jours ouvrés).

Pour 2020 :



Néanmoins, dans le contexte si particulier de la crise sanitaire, on constate une diminution des accueils physiques et une augmentation exponentielle des appels téléphoniques et surtout des visites sur Internet (respectivement +51% et +200% en 4 ans).

	AlloTP	Visites Internet	Accueil physique	Total	Evolution N-1 à N	Demandes expertes
<i>Total 4 ans</i>	<i>121 396</i>	<i>160 548</i>	<i>24 067</i>	<i>305 741</i>		<i>11 248</i>
2020	36 749	84 140	4 484***	125 373	+52%	3 844
2019	34 500	40 536	7 225	82 261	+38%	3 032
2018	27 838	23 485	8 392	59 715	+55%	2 472
2017	22 309*	12 117*	3 966**	38 392		1 900*

* Statistiques recensées sur 11 mois de mise en service.

** Statistiques recensées sur 4 mois d'ouverture.

*** Fermeture de 50 jours et 63 demi-journées pour cause de confinement/suite confinement.

Les sollicitations enregistrées dans l'outil de Gestion Relations Usagers (GRU), c'est à dire les demandes expertes requérant l'appréciation des services, augmentent également significativement : +85% de 2017 à 2020, démontrant ainsi que la MTP est un service identifié

Les thématiques les plus récurrentes sont :

- les nuisances sonores, conflits de voisinage (25%) ;
- les problématiques de stationnement anarchique (15%) ;
- les questions complexes et plaintes concernant les débits de boissons et restaurants (7%) ;
- les plaintes pour problème d'hygiène ou d'insalubrité (6%) ;
- et les regroupements gênants (6%).

Par ailleurs, les conciliateurs de justice ont accueilli depuis septembre 2018, 753 personnes soit 34 personnes par mois pour trois intervenants.

Forts de leur succès, un quatrième conciliateur a rejoint l'équipe en février 2021 et les permanences proposées à la MTP s'enrichissent pour proposer une offre de service variée et complémentaire.



② un nouveau développement avec la création d'un pôle ressources

Le pôle ressources de la MTP repose sur la mise à disposition d'espaces de rencontres aux diverses fonctions et ambiances pour des permanences d'acteurs associatifs ou institutionnels, des réunions internes, des rencontres avec les citoyen·ne·s ou entre professionnel·le·s.

Il s'appuie sur 2 axes :

1. La mise en place de permanences animées par des acteurs associatifs ou institutionnels professionnels dans leurs champs de compétences (accompagnement administratif ou juridique, aide aux victimes, conciliation, médiation).

Ces permanences ont pour but de proposer aux nantais·es une aide dans l'accomplissement de leurs démarches par des professionnels experts, gratuitement et en toute confidentialité.



Liste des permanences, à compter d'avril 2021 :

Acteur	Domaine de compétences	Créneaux
Conciliateur·trice de justice	Conflit avec un voisin. Litige avec un bailleur ou un syndic de copropriété ou avec un commerçant.	Mardi matin, mercredi
Délégué·e du défenseur des droits	Médiation avec les services publics, protection des droits de l'enfant, lutte contre les discriminations, déontologie des professionnels de la sécurité.	<i>En attente d'un nouveau recrutement</i>
France victimes 44 Nantes	Violence, escroquerie, vol, dégradation, accident de la circulation.	Mardi après-midi, tous les 15 jours
Le CIDFF	Conflits conjugaux et familiaux, séparation, divorce, filiation, droit du travail.	Mardi matin, tous les 15 jours
AAD-Nouvelles Voies	Accompagnement dans les démarches administratives, aide à la rédaction de courrier, prise de contact avec les administrations et organismes sociaux	Vendredi matin, tous les 15 jours
Optima	Difficultés à bien vivre dans son quartier ou avec ses voisins	Jeudi après-midi, tous les 15 jours

Rdv via AlloTP ou directement à l'accueil de la Maison de la tranquillité publique au 11 bd Stalingrad.

2. Les rencontres et temps d'échanges avec les citoyens nantais, à compter de septembre 2021

Ces rencontres auront pour objectifs de :

- instaurer un dialogue plus étroit ainsi qu'une plus grande proximité entre les nantais·es et les professionnel·le·s ;
- échanger et partager autour de problématiques pour lesquelles les services sont souvent sollicités et/ou pour lesquelles un temps d'échange s'avère pertinent.
- accompagner les citoyens·nes dans leurs démarches ou projets.
- informer les citoyens·nes sur notre organisation, fonctionnement, dispositifs et projets.

Ces temps sont animés par :

- des professionnel·le·s issu·e·s des services experts des directions de la Tranquillité Publique et Réglementation et gestion de l'espace public ;
- des professionnel·le·s associatifs/institutionnels partenaires de la MTP.

Parmi les sujets retenus :

- les nuisances sonores ;
- la sécurité routière ;
- les droits et devoirs des 13-18 ans via « l'expo 13.18 questions de Justice ».

③ Des informations de proximité sur le site Internet de la MTP

Un nouvel onglet du [site Internet](#)

Ce 6^e onglet, intitulé « Notre offre de service », présentera notamment les professionnels terrain au service des nantais·es, les offres de permanences et les rencontres MTP.

Cette refonte ayant pour objectif de mettre en exergue notre offre de service dans son intégralité.

Mise en ligne d'actualités relatives à des évènements/actions mis en place par les services experts

Il s'agira de mettre en visibilité notamment les actions de proximité, ancrées dans le quotidien des nantais mais aussi les actions transversales ou dispositifs qui impliquent une multiplicité d'acteurs.

Exemples de sujets d'actualités pour 2021 :

- la lutte contre la mécanique sauvage ;
- le centre de vaccination ;
- les semaines citoyennes dans les écoles sur Nantes Sud et Malakoff ;
- déploiement du pôle ressources de la Maison de la tranquillité publique ;
- la police métropolitaine des transports en commun, etc.

Numéros d'urgence ✓ Rechercher valider

MAISON DE LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE Allo tranquillité publique | 02 40 41 99 99
Lundi au vendredi : 8h-19h et le samedi : 8h-13h 

Informations ⓘ

Marchés - Les marchés alimentaires du soir sont décalés de 14h30 à 18h30 - **Talensac**, ouvert le jeudi, de 8h à 13h et les lundis 5 avril (Pâques) et 24 mai 2021 (Pentecôte). [En savoir plus.](#)

Avis de publicité - Vous pouvez candidater pour l'attribution d'emplacements pour [la restauration rapide de nuit.](#)

SÉCURITÉ ET TRANQUILLITÉ PUBLIQUE RISQUES, HYGIÈNE ET ERP OCCUPATION DE L'ESPACE PUBLIC STATIONNEMENT COMMERCE NOTRE OFFRE DE SERVICES

RECHERCHE AVANCÉE

Mots-clés

Vous êtes

Votre requête concerne

POLICE MÉTROPOLITAINE DES TRANSPORTS

« Il nous faut collectivement passer un cap, afin de permettre à notre réseau de transports en commun, performant, efficace, fondamental en termes de qualité de vie et d'aménagement du territoire, comme de lutte contre le réchauffement climatique, d'être utilisé sans crainte et donc au mieux de ses capacités par les habitants et les habitants » explique Bertrand Affilé, Vice-président aux transports de Nantes Métropole « Avec chacun ses valeurs, ses convictions, mais toujours dans le sens de l'intérêt général : cette police métropolitaine témoigne de la volonté commune à l'échelle de Nantes Métropole et des 24 communes : travailler collectivement, au service des habitants et du territoire » ajoute Denis Talledec, délégué métropolitain à la prévention et la sécurité publique.

Pacifier les trajets en transports en commun et ainsi apporter aux voyageurs comme au personnel davantage de sécurité et de tranquillité : c'est tout l'objet de la proposition d'une Police métropolitaine des transports en commun. Au-delà des sensibilités politiques et compte tenu de l'enjeu pour le quotidien des habitants et des agents de la Semitan, les Maires de la métropole avaient décidé à l'unanimité d'inscrire ce sujet dès le Conseil métropolitain de décembre 2019, ce qui a permis le déploiement d'une Police métropolitaine des transports en commun dès le début du mandat.



Il ne s'agit pas du premier dispositif en matière de sécurité qui dépasse l'échelon communal dans la Métropole nantaise, puisqu'avait été créé en avril 2018 un Centre de Supervision Urbain (CSU). Le but est le même : être plus efficace collectivement face à des problèmes qui dépassent l'échelle des communes respectives.

La police métropolitaine des transports en commun en bref ...

Il s'agit d'un service constitué de policiers municipaux de plein exercice. Ceux-ci sont recrutés par la Métropole, qui les salarie et prend donc en charge l'intégralité du coût (direct et indirect) de ces policiers : rémunération et équipement. Ils sont formés et aptes à mettre en œuvre leurs pouvoirs judiciaires (verbaliser les infractions constatées, rédiger des rapports de constatations de délits...).

- 32 agents d'ici fin 2021 – ils sont 16 actuellement
- de 11h à 19h 45 – jusqu'à 1h du matin tous les jours d'ici fin 2021
- sur le réseau structurant, busway, chronobus et tramway (dans les rames et sur les quais et les arrêts + patrouilles en véhicules pour sécuriser les quais et les voies et intervenir rapidement là où il y aura un besoin)
- effort financier de 1,5 M€ par an en fonctionnement (et investissement de 215 000 €)

Les autres dispositifs existants :

- prévention, médiation, ...
- dispositif de vidéo-protection de la TAN, avec caméras embarquées dans l'ensemble des rames de trams, de Chronobus de Busway et de Bus, soit 2300 caméras et 70 caméras sur le réseau et les stations dont 13 sont couvertes par le CSU métropolitain
- dotation des agents en caméras piétons, en plus de leurs équipements de sécurité
- lien avec la police nationale, qui possède une brigade de Sécurité dans les Transports, afin de sécuriser certaines zones sensibles.